

Stage «Eveil aux responsabilités»

Guide méthodologique pour les organiseurs



Révéler la passion qui vous anime.

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE	3
1.1	DÉFINITION DU STAGE EVEIL AUX RESPONSABILITES	3
1.2	LES STAGES D'EVEIL AUX RESPONSABILITES	3
2.	ADMINISTRATIF	4
3.	PUBLICS	4
4.	LA STRUCTURE	4
5.	DUREE	4
6.	CONTENU DES SESSIONS	4
6.1	LES CONTENUS INCONTOURNABLES.....	5
6.2	LES PISTES DE RÉFLEXION	5
7.	ENCADREMENT	6
8.	MATERIEL	6
9.	ASSURANCES	8
9.1	ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE	8
9.2	ASSURANCE TRANSPORT	8
10.	FINANCEMENTS	8
11.	ANNEXE.....	9
11.1	LES STAGES EVEIL AUX RESPONSABILITES ET ACM	9
11.2	LES 5 PRINCIPALES OBLIGATIONS EN ACM.....	9

1. PRÉAMBULE

1.1 DÉFINITION DU STAGE EVEIL AUX RESPONSABILITES

La Fédération Sportive et Culturelle de France développe pour la tranche d'âge des 14-16 ans une offre de formation à l'engagement associatif et à l'épanouissement personnel. Ce stage d'éveil aux responsabilités mêle sport, culture, formation, débats autour d'un programme favorisant le développement personnel, le vivre ensemble et la réflexion sur le rôle de l'animateur et l'engagement au sein d'une structure associative. L'objectif premier reste le jeune lui-même, il est important durant tout le stage d'être à son écoute, de lui consacrer un maximum d'attention.

Le stage d'éveil aux responsabilités est l'engagement concret de la FSCF à proposer aux plus jeunes un temps d'éducation, de sensibilisation à l'engagement associatif en permettant aux jeunes adolescents de découvrir la FSCF, l'univers de l'animation et de prendre confiance en eux.

Au cours du stage, les participants disposeront d'outils sur l'expression en public, sur les techniques de l'information et de la communication. Ils pourront échanger avec des professionnels et des responsables du monde associatif pour comprendre ce qu'est l'engagement associatif, le rôle de l'animateur, et la méthodologie de projet.

Enfin, des temps d'activités physiques, des visites culturelles sont à prévoir pour favoriser la cohésion et le vivre ensemble.

Il est important de noter que tous les stages ne se ressembleront pas. La composition du groupe, le lieu (urbain, rural) seront autant d'éléments qui joueront sur l'atmosphère du séjour et sur le comportement des jeunes. Ce guide méthodologique a pour objectif essentiel d'accompagner le futur organisateur dans la mise en place du stage. Il convient de bien garder à l'esprit que ce stage peut bien évidemment être coloré, adapté en fonction des contextes locaux et des objectifs complémentaires que l'on souhaite se fixer.

1.2 LES STAGES D'EVEIL AUX RESPONSABILITES

Les comités départementaux et régionaux sont invités à organiser eux-mêmes les stages d'éveil aux responsabilités. Le présent document a pour vocation de fixer un certain nombre d'éléments pour vous guider dans l'élaboration de ce projet. Ce stage peut être positionné tout au long de l'année et peut intégrer le calendrier des formations fédérales.

L'ouverture de ce stage à un public mineur impose un certain nombre de consignes à respecter puisque ce stage s'inscrit dans la réglementation applicable à tout Accueil Collectifs de Mineurs (ACM).

2. ADMINISTRATIF

La FSCF s'engage à :

- Accompagner l'organisateur local dans ses démarches liées à sa déclaration en ACM.
- Apporter une aide juridique si besoin.
- Mettre en ligne sur le site de la fédération les informations ayant trait à l'organisation du stage éveil aux responsabilités.
- Mettre à disposition un listing de formateurs en capacité d'encadrer.

L'organisateur local s'engage à :

- Gérer tous les aspects pédagogiques dans le respect des préconisations de ce document et de la réglementation des ACM.
- Gérer tous les aspects administratifs et financiers de la session.

3. PUBLICS

Le stage d'éveil aux responsabilités fait partie intégrante de l'offre « jeunesse » proposée par la FSCF. Il est accessible dès 14 ans jusqu'à 16 ans. Chaque organisateur a la possibilité de l'ouvrir en fonction des particularités de son territoire dès 13 ans ou jusqu'à 17 ans.

Le stage éveil aux responsabilités est ouvert aux licenciés FSCF, il peut l'être aux non licenciés dans le cadre d'une prise à minima d'une carte ponctuelle au tarif de 3€.

4. LA STRUCTURE

La structure qui accueille le stage doit pouvoir compter sur des locaux clairs et agréables, disposant d'une salle de formation pour le nombre de personnes prévues et idéalement à proximité d'associations FSCF pour profiter de leurs activités. Prévoir une salle d'activité relativement vaste pour les jeux de communication, l'expression émotionnelle et les pratiques physiques.

Enfin l'hébergement en pension complète ou en gestion libre et qui dispose de chambres collectives de 2-4 personnes est à privilégier pour des questions de coût, de qualité pédagogique et au regard des valeurs du « vivre ensemble » qui sont prônées.

5. DUREE

La durée prévue d'une session est de 6 jours et 5 nuits. Exemple de semaine type en annexe.

6. CONTENU DES SESSIONS

Le contenu des sessions reprendra le référentiel joint en annexe. Ce référentiel reprend l'ensemble des contenus qui doivent être vus au travers de ce stage. Il se base sur une démarche que l'on qualifie d'éducation populaire, favorable aux échanges, aux débats, et aux acquisitions non formelles.

6.1 LES CONTENUS INCONTOURNABLES

Les stages d'éveil aux responsabilités ont pour objectif de développer un concept de formation mêlé à des séquences de développement personnel.

Pour ce faire, au sein de la programmation du stage il doit être prévu des séquences :

- D'expression émotionnelle : Le jeu théâtral est **le vrai plus** de ce stage, il est important de bien savoir le maîtriser par les formateurs. Cet enjeu permettra aux jeunes de sortir de leur zone de confort, de prendre confiance en eux et d'accéder à l'envie de prendre des responsabilités.
- De communication : Comment faire passer un message, comment parler aux autres, importance de l'écoute dans la relation, comprendre un contexte, savoir communiquer (par le dessin, à l'écrit, sur les réseaux sociaux etc.), aborder la communication non verbale, la communication non violente, tout ceci n'est pas chose facile pour les jeunes de cet âge. Il s'agit ici d'un second contenu incontournable pour lequel il sera possible de s'appuyer sur des intervenants.
- De conduite de projet : Qu'il passe par la méthodologie, par le travail en équipe, l'objectif est de mettre en place un projet collectif et d'être en action. Il sera nécessaire de prévoir un petit budget sur place pour mener ce type d'action.
- D'activités sportives et culturelles : La pratique sportive et culturelle ou artistique est au service de l'intégration et du vivre ensemble des jeunes. Par ailleurs une visite culturelle est conseillée pour ouvrir au patrimoine, s'ouvrir aux autres, à son environnement et à sa propre réflexion.

6.2 LES PISTES DE RÉFLEXION

Dans le cadre des stages d'éveil aux responsabilités la liberté est laissée aux structures de colorer leur projet selon leurs envies et les particularités de leur territoire, afin qu'ils puissent être en lien avec les projets de développement locaux, répondre à des commandes publiques ou des problématiques contemporaines. Il est possible de songer à proposer des activités de ce type :

- Ateliers de formation : Permettant de mieux appréhender certaines thématiques (La santé, l'importance de l'activité physique dans le cadre d'un mode de vie sain, le développement durable etc.).
- Débats : Des débats peuvent être organisés sous différentes formes avec pour thématiques : les solidarités, l'engagement, le bénévolat, etc. afin de faire prendre conscience du projet éducatif de la fédération et de transposer ces valeurs dans leurs actions quotidiennes. Les jeunes sont investis dans le choix des thématiques durant le stage pour répondre plus précisément à leurs attentes et leur fournir une réflexion commune sur leur engagement futur dans la vie active. Les débats peuvent s'organiser à l'issue de différents moments collectifs sur les thématiques abordées sans pour autant leur donner une place spécifique dans le planning sous la forme d'échange.
- Rencontres avec des personnalités de la FSCF pour susciter des envies ou répondre à des souhaits de réalisation individuelle via l'engagement bénévole associatif. Il s'agit

de les amener à avoir des réflexions sur leur futur par le témoignage. La fédération comptant en son sein un institut de formation professionnelle pour les métiers de l'animation et du sport, des intervenants de qualité peuvent être sollicités pour les orienter au mieux vers des métiers dont ils n'ont pas nécessairement connaissance (éducateur sportif, entraîneur, coach directeur de structure et de projet, animateur, agent de développement etc.).

7. SUIVI - EVALUATION

Un suivi des stagiaires durant le stage devra être mis en place avec un premier bilan intermédiaire et un second en fin de stage qui fera office de bilan final. Le siège de la fédération fournira à la demande de l'organisateur des attestations de suivi de la formation à destination des stagiaires.

8. ENCADREMENT

Le stage se joue en grande partie sur la capacité des formateurs à pouvoir mener cette formation.

L'importance des formateurs est primordiale, idéalement tout organisateur a intérêt à rentrer en contact avec le service jeunesse du siège de la fédération pour pouvoir être accompagné à ce sujet. Il est envisageable de proposer une formation avec un formateur expérimenté (prendre contact avec le service jeunesse du siège de la fédération) et un formateur issu du comité qui pourra être formé en temps réel, soit lors du stage, soit en ayant été envoyé sur place durant un stage organisé dans une autre région.

Il faut toujours avoir à l'esprit qu'il s'agit de l'encadrement d'adolescents et que le stage s'inscrit dans le cadre d'un ACM. Il est donc nécessaire de composer une équipe qui dispose des prérogatives nécessaires en termes de diplômes pour pouvoir encadrer (diplômes BAFA, BAFD ou équivalent + compétences diverses BAF, formation de formateurs etc.)

Il est nécessaire pour les animateur/formateurs de disposer de compétences variées en informatique (traitement de texte, tableur, Internet...), sur le plan artistique (conception d'affiches, techniques de dessin), avec des connaissances du développement de l'enfant, sur les techniques de communication, en secourisme...

Il est conseillé d'avoir des apports d'intervenants extérieurs pour la découverte du milieu, pour les activités sportives de pleine nature (Rando, équitation, accrobranches...) où artistiques (aquarelle, poterie...) et tout l'univers fédéral (élus dirigeants etc.).

C'est bien la complémentarité de l'équipe de formateurs sur les aspects psychologiques, sur le fait de savoir parler aux jeunes, de les accompagner, sur la connaissance des publics, sur les outils fédéraux, sur le 2.0 (internet, réseaux sociaux etc.) sur la santé etc. qui permettra de former une bonne équipe.

9. MATERIEL

La liste du matériel qui va suivre n'est pas exhaustive, mais a l'ambition de pouvoir recenser le minimum nécessaire dans le cadre de l'organisation du stage par n'importe quel organisateur.

- Un minimum de 2 postes informatiques avec imprimante
- Un paperboard et des rouleaux
- Un poste audio et CD
- Panel large de matériaux pour la conception d'affiches (feutres, peinture acrylique, fusain, pastel, ...)
- Boîte multi usage (colle, agrafeuse, ciseau, ...)
- Petit matériel d'animation (balles, ballons, foulards...)
- Carnet de chants FSCF
- BD de la FSCF
- 3 où 4 exemplaires de la revue « LES JEUNES » et de lettres Infos.
- Intendance : café, tisannerie etc.

10. ASSURANCES

10.1 ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'organisateur local s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages causés au lieu (responsabilité locative, incendie, dégât des eaux, etc.) ou aux personnes présentes lors du stage d'éveil aux responsabilités (blessure, incapacité, décès, etc.).

Les garanties dommages et corporelles sont acquises si la responsabilité civile de l'organisateur est engagée.

Il peut également souscrire pour les stagiaires une assurance individuelle accident via les cartes ponctuelles de la fédération.

10.2 ASSURANCE TRANSPORT

L'organisateur local s'engage en cas de transport de personne, à vérifier que les conducteurs de véhicule exercent cette activité dans le strict respect du code de la route (titulaire d'un permis de conduire en cours de validité), et que ces derniers soient bien assurés personnellement pour ce type de prestation.

Il existe également le contrat auto mission qui se substitue purement et simplement au contrat d'assurance auto de l'adhérent ou du salarié de l'association qui effectue un déplacement pour le compte de l'association. Ce contrat permet donc de couvrir la responsabilité et les dommages du véhicule de votre salarié ou adhérent, en tous risques, sans que celui-ci n'ait besoin de solliciter son propre assureur en cas d'accident, et donc de ne pas avoir à subir de malus ou de franchise sur son contrat personnel.

11. FINANCEMENTS

Le comité départemental ou régional devra établir un budget prévisionnel. Il est maître de ce budget, mais devra être attentif à proposer un coût raisonnable pour les stagiaires, il pourra proposer une prise en charge diverse à la fois par le stagiaire, l'association ou le comité. A ce titre des demandes de subvention sont possibles : Agence nationale du sport ex CNDS sur la part FSCF (février/mars) et/ou FDVA (février/avril), en fonction des régions les dates peuvent changer. Les subventions locales peuvent également être sollicitées (conseil départemental etc.).

La fédération investit financièrement à la réalisation des stages d'éveil aux responsabilités en apportant aux structures territoriales l'appui du responsable des activités éducatives, culturelles et d'animation, qui coordonne l'offre jeunesse au siège de la fédération. Il sera en mesure de soutenir le projet et sera le contact privilégié auprès de la fédération pour la mise en place du stage.

Il convient également de se rappeler que les formations ne sont pas une dépense mais un investissement.

12. ANNEXE

12.1 LES STAGES EVEIL AUX RESPONSABILITES ET ACM

La réglementation en vigueur concernant l'organisation de séjour avec hébergement est la suivante : Les **séjours de vacances** accueillent au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée supérieure à 3 nuits. Dès lors, le stage éveil aux responsabilités entre dans la famille des accueils collectifs de mineurs (ACM) si le nombre de mineurs est d'au moins 7.

Deux cas de figure se présentent alors : soit il y a plus de 7 mineurs, auquel cas il est nécessaire de suivre les 5 obligations ci-dessous, soit le séjour est volontairement ouvert pour un accueil de moins de 7 mineurs, alors aucune déclaration n'est à réaliser puisque l'on ne rentre pas dans le cas de figure d'un ACM.

12.2 LES 5 PRINCIPALES OBLIGATIONS EN ACM

12.2.1.1 LA DÉCLARATION

Les accueils collectifs de mineurs (article L-227-1 à 4 et R227-1) doivent être obligatoirement déclarés auprès de la DDCS/DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale/ direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations), du département siège de votre organisme.

De même, les locaux servant à héberger les mineurs doivent être déclarés à la DDCS/DDCSPP du lieu d'implantation.

La Nouvelle procédure de déclaration des accueils de mineurs (arrêté du 3 novembre 2014 relatif à la déclaration préalable).

La déclaration auprès de la DDCS/DDCSPP du siège social du déclarant ou de l'organisateur se fait en deux temps :

1. dépôt d'une fiche initiale,
2. dépôt d'une ou plusieurs fiches complémentaires.

Cette déclaration se fait en ligne sur le site internet suivant : <https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/identification.aspx>

Dans la plupart des cas, la fiche initiale doit être déposée deux mois avant le début de l'accueil auprès de la DDCS/DDCSPP du siège social du déclarant ou de l'organisateur, à la réception de cette fiche, un accusé de réception est délivré par la DDCS/DDCSPP.

LE DÉPÔT DE LA OU DES FICHES COMPLÉMENTAIRES

La fiche complémentaire doit être déposée :

3. au plus tard 8 jours avant le début du séjour ;

Un récépissé attestant de la réception de la déclaration et comportant le numéro d'enregistrement est délivré par la DDCS/DDCSPP à l'issue du dépôt de chaque fiche complémentaire. Lorsque la fiche initiale ou une fiche complémentaire sont incomplètes, la DDCS/DDCSPP demande à l'organisateur de lui fournir les éléments manquants dans des délais qu'elle précise.

12.2.1.2 LE RESPECT DES CONDITIONS D'ENCADREMENT : QUALIFICATION, TAUX ET CAPACITÉ

- **Les intervenants extérieurs ponctuels :**

Les conditions d'encadrement et de qualification des ACM sont fixées par les articles R227-12 à 228 à du CASF et les arrêtés prévus pour leur application :

- Article R227-12 à 228 du CASF.
- Arrêté du 09 février 2007 titres et diplômes.
- Arrêté du 13 février 2007 relatif aux seuils.
- Arrêté du 20 mars 2007 fonction publique territoriale.
- Arrêté du 21 mai 2007 accueils de scoutisme.

Les intervenants extérieurs prenant part ponctuellement à l'accueil pour animer une activité spécifique ne sont pas compris dans les taux d'encadrement mais doivent être déclarés sur la fiche complémentaire.

Attention, la pratique et l'encadrement de certaines activités physiques sont réglementés par le CASF (R227-13 du CASF) (arrêté 25 avril 2012).

- **Interdictions et incapacités**

Certaines personnes ne peuvent exercer quelque fonction que ce soit ou certaines fonctions auprès des mineurs en ACM. Il s'agit :

- Des personnes faisant l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L. 133-6 du CASF.
- Des personnes faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L. 227-10 du CASF).

Dans le cadre de la déclaration d'un « stage Eveil aux responsabilités », il sera nécessaire d'avoir un directeur titulaire du BAFD ou d'un diplôme équivalent lors de la saisie de la fiche initiale.

12.2.1.3 DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF ET DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Tout organisateur est tenu de fournir son projet éducatif lors de la déclaration.

Le directeur et son équipe sont tenus d'établir un projet pédagogique (article R 227-23 à R 227-26 du CASF). Ce document décrit notamment la nature des activités proposées, la répartition des temps respectifs d'activité et de repos, les modalités de participation des jeunes, ainsi que les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Il est impératif que le projet éducatif et le projet pédagogique soient communiqués aux représentants légaux de l'enfant avant l'accueil. Il s'agit d'une obligation réglementaire (art. R.227-26 du CASF).

12.2.1.4 L'ASSURANCE EN RESPONSABILITE CIVILE

Sujet traité au point 10.

12.2.1.5 LE RESPECT DES MESURES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

- **Y a-t-il des conditions d'admission des mineurs ?**

Les parents ou le responsable légal du mineur doivent fournir :

- Sous enveloppe cachetée, certaines informations sur la santé du mineur.
- Des informations relatives à la vaccination antidiphthérique, antitétanique et antipoliomyélitique.
- Un certificat médical de non contre-indication pour la pratique de certaines activités physiques.

Pour cela il peut être utile de fournir la fiche sanitaire de liaison lors de l'inscription du mineur (voir en annexe).

- **Y a-t-il des conditions d'admission pour le personnel ?**

Chaque intervenant doit produire un justificatif relatif aux vaccinations obligatoires.

- **Quelles sont les mesures prévues pour le suivi sanitaire ?**

- Un membre de l'équipe d'encadrement, placé sous l'autorité du directeur, est chargé du suivi sanitaire. Entre autres fonctions, il tient un registre des soins.
- Il est prévu un lieu pour isoler les malades.
- Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale.
- Lorsqu'un mineur suit un traitement, son responsable légal doit fournir l'ordonnance avec les médicaments qui doivent être marqués au nom de l'enfant.
- L'équipe d'encadrement dispose de moyens de communication pour alerter les secours et la liste des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence.

- **Quand faut-il informer les familles et l'administration sur l'état de santé des mineurs ?**

L'organisateur est tenu d'informer sans délai la DDCS/DDCSPP du lieu de déroulement de l'accueil de tout "évènement grave".

Par ailleurs, il doit informer les familles de tout accident ou maladie concernant leur enfant.

- **Qu'est-il prévu pour l'accueil des jeunes atteints de handicaps ou de troubles de la santé ?**

L'organisateur doit s'informer avant le séjour des spécificités du handicap de chaque enfant, ce qui permet d'adapter les activités et l'organisation de la journée. De même, l'équipe d'encadrement est sensibilisée aux nécessaires précautions à prendre dans la vie quotidienne du jeune et au cours des activités.

- **Quelles sont les obligations prévues pour les locaux hébergeant les mineurs ?**

Des informations relatives au lieu ou local d'hébergement doivent être fournies lors de la déclaration. Afin d'en savoir plus, renseignez-vous auprès de la DDCS/DDCSPP.

PLANNING GENERAL

	LUNDI 15 AVRIL 2019	MARDI 15 AVRIL 2019	MERCREDI 15 AVRIL 2019	JEUDI 15 AVRIL 2019	VENDREDI 15 AVRIL 2019	SAMEDI 15 AVRIL 2019
08h30		Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner
09h00		Réveil sportif	Réveil sportif	Réveil sportif	Réveil sportif	Réveil sportif
09h30	Arrivée des participants	Atelier : Connaissance de soi			Etre animateur	Création affiche et power point pour des événements
10h00	Règles de vie + présentation individuelle (photo montage)	Pause	Atelier sport santé	Jeux d'expression émotionnelle	pause	pause
10h30		Création affiche et power point pour des événements			débat : thème à définir	
11h00		Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Rangement
11h30						
12h00						
12h30	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
13h00						
13h30						
14h00		Introduction aux bonnes pratiques de la communication. Bases, communication non violente	Atelier réseaux sociaux			
14h30	Jeux de connaissance			Sortie culturelle		
15h00		Pause	Pause		Activités sportives	
15h30						
16h00	Pause	Pause	Pause			
16h30						
17h00	intro méthodologie de projet	Etre animateur	Atelier réseaux sociaux			
17h30						
18h00						
18h30	mise en situation (création page FB, twitter, instagram...)	Présentation FSCF	Activités physiques	Préparation veillé		
19h00						
19h30						
20h00	DINER	DINER	DINER	DINER	DINER	DINER
20h30						
21h00			Bilan mi stage			
21h30	Jeux de communication	Activité Tir à l'Arc	soirée jeux	veillée	veillée	
22h00						
22h30						

REFERENTIEL DE FORMATION

13. CONCEPT

Faire prendre conscience aux adolescents qu'ils ont en eux un certain nombre d'atouts individuels et qu'ils ont la capacité et les moyens de devenir acteurs dans la vie associative.

14. OBJECTIF

Que l'adolescent soit capable (ou en mesure) de se faire confiance et d'appréhender positivement son action au sein d'un cadre associatif, étape importante dans la construction de sa vie.

15. ENTREE EN FORMATION

Pré requis	Au minimum être licencié FSCF (sportif ou culturel)
Age	A partir de 14 ans dans l'année du stage et jusqu'à 16 ans.
Niveau technique	Aucun niveau technique n'est exigé pour entrer en formation

16. REFERENTIEL DE COMPETENCE

Voir le tableau joint

Dans votre association, vous avez un adolescent intéressé par la vie associative ? Alors encouragez-le dans sa démarche en l'inscrivant au stage d'éveil aux responsabilités.

17. MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

- Evaluation continue sur l'évolution, tout au long de la semaine, du comportement, l'implication et l'engagement du stagiaire. L'objectif est également que le jeune puisse verbaliser son ressenti et son « bien être ou mal-être » dans le groupe.
- Grille de satisfaction remplie par le stagiaire
- Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées de façon écrite mais par leur mise en pratique dans la vie quotidienne durant le stage.
- Entretien individuel de fin de stage.

Stage éveil aux responsabilités
Etre Capable de trouver SA place dans la vie

Compétences	Contenus	Document stagiaires	Méthodes pédagogiques	Volume horaire
<p>EC de définir ce qu'est une association FSCF</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC de connaître l'association et son environnement - EC de connaître les spécificités de la FSCF 	<ul style="list-style-type: none"> - L'association, loi 1901. - Le CD, CR et siège de la FSCF. - La FICEP, l'offre de jeunesse FSCF formations BAFA, SoLeader, AF, forma'. - Fédération affinitaire/délégitaire - L'affinité FSCF - Les thématiques transversales : santé et développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Organigramme fédéral - Documentation fédérale (présentation, plaquette formation BAFA, forma et fédérale etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'expérience - Intervention d'élus - Jeux d'équipe - Navigation sur le site de la FSCF. - Kahoot (questionnaire interactif sur smartphone) 	
<p>EC de comprendre ce qu'est une animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC de définir un animateur - EC de comprendre les différents niveaux de projets et de s'y inscrire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle et fonctions de l'animateur (notion de responsabilité, missions, devoirs, formation, sécurité, pédagogie). - Les étapes d'un projet, l'arbre à projet. 	<p>Doc BAFA BAFD (Fiches du livret stagiaire BAFA telles que PSAADRAFRA, arbre à projets, projet d'animation etc.)</p>	<p>Mises en situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors des réveils dynamiques - Lors de l'organisation d'une ou de veillées - Prise d'exemples concrets <p>Mise en place de sous-groupe.</p>	
<p>EC de définir l'adolescence</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC de connaître le développement de l'individu : de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de l'enfant - L'adolescence 	<ul style="list-style-type: none"> - développement de l'enfant - l'adolescence (fiche à trous) - le corps à travers les âges 	<ul style="list-style-type: none"> - Brainstormings - Exposé diaporama - Discussion, échanges - Activités sportives quotidiennes - Sortie en milieu de semaine 	

<p>naissance à LEUR adolescence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre sensibilisé à la notion de santé 	<p><i>Sur les plans physique, moteur, psychologique. Les besoins, les centres intérêt, les activités...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène - Alimentation - Sport et compétition - Sommeil et Relaxation - Addictions 	<ul style="list-style-type: none"> - la diététique - le dopage - le sommeil 	<ul style="list-style-type: none"> - Séance de relaxation et massage - Intervenant sur des thématiques (type boissons énergisantes via atout form) 	
<p>EC de communiquer</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC de diffuser une information - EC de travailler en groupe - EC de s'exprimer au sein d'un groupe - EC de s'exprimer face à un groupe 	<p>La communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecrite - Orale - Visuelle - numérique <p>L'expression</p> <ul style="list-style-type: none"> - Verbale - Ecrite - Gestuelle - Emotionnelle <p>L'estime de soi</p> <ul style="list-style-type: none"> - La confiance en soi - La tolérance 	<p>Fiches techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les médias - Symbolique des couleurs - le groupe - attitudes corporelles <p>Fiche technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment construire l'estime de soi ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception en équipe d'une affiche, d'un journal, d'un diaporama Power Point, d'une vidéo, d'un blog ... - Débat - Jeux de rôles - Mise en situation d'animation - Mise en situation « d'auto gestion » - Brainstorming - Fiches à compléter - Utilisation des réseaux sociaux (droit, autorisation accueil, bon usage...) - Mise en application d'une page Facebook. 	

	- La prise de risque ...			
EC de s'ouvrir à la découverte	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte du patrimoine local, de la nature environnante - Découverte d'activités nouvelles 		<ul style="list-style-type: none"> - Visites à thème lors de la ballade de milieu de semaine - Lors de la mise en route physique quotidienne - Activités locales 	
EC de faire un bilan	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan collectif à mi-parcours et à la fin du stage. - Bilan individuel de fin de stage 	Grille d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Argumentation - Diagramme de satisfaction - Entretien individuel et échange avec formateurs - Au terme de chaque séance un retour auprès des stagiaires est effectué. 	

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

CERFA N° 85-0233

CETTE FICHE A ETE CONCUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX QUI POURRONT ETRE UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT. ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE. ELLE VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

I. ENFANT NOM : PRENOM :
 SEXE GARÇON FILLE DATE DE NAISSANCE : ___/___/___

II. VACCINATIONS (Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de vaccination de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)

Précisez s'il s'agit :	VACCINS PRATIQUES	DATES
Du DT polio	___/___/___
Du DT coq	___/___/___
Du Tétracoq	___/___/___
D'une prise polio RAPPELS	___/___/___
	___/___/___

ANTITUBERCULEUSE (BCG)		ANTIVARIOLIQUE		AUTRES VACCINS	
	DATES	VACCIN	DATES	VACCINS	DATES
1 ^{er} VACCIN	___/___/___	___/___/___	___/___/___
REVACCINATION	___/___/___	1 ^{er} RAPPEL	___/___/___	___/___/___

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINE POURQUOI ?

	NATURE	DATES
INJECTIONS DE SERUM	___/___/___
	___/___/___

III. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT
 L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>				

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES DATES : (maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations chirurgicales)

..... /___/___
 /___/___
 /___/___

IV. RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT ? non oui
 SI OUI, LEQUEL ?
 SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SEJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MEDICAMENTS.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? non occasionnellement oui
 S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE ? non oui

V. RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRENOMS :
 ADRESSE (pendant la période du séjour) :

N° DE S.S. _____ N° DE TEL _____ DOMICILE _____ BUREAU _____

ADRESSE DU CENTRE PAYEUR :

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :

DATE :

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR

LIEU DU SEJOUR : Cachet de l'Organisme (siège social)

.....

 ARRIVEE LE ___/___/___
 DEPART LE ___/___/___

OBSERVATIONS FAITES AU COURS DU SEJOUR

PAR LE MEDECIN (qui indiquera ses nom, adresse et n° de téléphone)

PAR LE RESPONSABLE DU SEJOUR (qui indiquera ses nom et adresse)

.....



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France